

Laissez-moi citer un fait qui a trait à la presse professionnelle. Il s'agit de ma profession, mais je pense que la même situation se retrouve chez les autres professions à travers le Canada. Je voudrais lire un extrait d'un article de M. A. D. Kelly, éditeur du *Canadian Medical Association Journal*, qui a paru le 8 mars 1969. L'auteur dit notamment:

Nous venons d'atteindre le record sans précédent de 23,000 par semaine.

Il s'agissait là du tirage du journal en question. L'article poursuit en ces termes:

Depuis 58 ans, le *Journal de l'Association médicale canadienne* jouissait des privilèges du courrier de la deuxième classe, et notre tarif d'affranchissement était modeste. Nous ne sommes pas les seuls, car sauf erreur, 5,200 autres publications canadiennes entrent dans cette catégorie. Je savais que le ministère des Postes opérait à perte et je prévoyais une certaine majoration des tarifs pour toutes les classes de courrier. Je ne vois pas bien pourquoi les Postes devraient faire de l'argent ou même faire leurs frais, surtout que je sais que des subventions rondellettes sont versées à la radio et à la télévision, à l'industrie, à l'agriculture, à l'enseignement et aux services sociaux.

Vrai, nous sommes en 1969, nous avons l'inflation et l'affranchissement à un sou est chose du passé. Les leçons de l'histoire sont peut-être désuètes, mais je ne puis m'empêcher de signaler que la remise d'un message de A à B est un service public qui, dans toute société évoluée, devrait être subventionné à l'aide de fonds publics.

Je savais que les tarifs postaux, surtout celui du courrier de la deuxième classe, allaient augmenter, mais je ne savais pas dans quelle mesure; alors j'ai lu le bill C-116.

Plus loin, l'article dit ceci:

Ensuite me parvint la réponse du président, datée du 8 novembre 1968, qui m'apprenait que l'honorable M. Kierans avait lâché les mots suivants:

«Pendant les débats, j'ai aussi mis en question si les subventions aux sociétés de bienfaisance et autres organismes méritoires devraient être incorporées dans les tarifs postaux. S'il y a lieu d'accorder une aide financière à votre organisme ou à d'autres, conformément à une politique nationale, je pense que ces subventions devraient être définies et distribuées directement par l'intermédiaire des organismes appropriés, au lieu d'être accordées au moyen de tarifs postaux préférentiels...»

Plus loin dans le même article, M. Kelly écrit:

Cela n'avait rien de très réconfortant, et je me suis rappelé avoir lu dans le *hansard* l'évaluation des frais supplémentaires fournis par le ministre des Postes: «Tout journal médical devra peut-être augmenter ses prix d'environ \$1 par année par membre par suite de l'augmentation des tarifs, et je suis persuadé que les médecins peuvent facilement verser la différence.»

Un dollar par an versé par chacun des 20,000 membres; le total serait un peu plus du double de nos frais postaux actuels, mais c'est ce que j'avais prévu. Toutefois, il fallait préparer un budget pour 1969, et j'ai cru sage d'essayer d'obtenir des prévisions plus précises. J'ai appelé le chef de la Direction des tarifs postaux et de la

[M. Rynard.]

classification et il m'a informé, avec politesse et sympathie, qu'à partir du 1^{er} avril 1969, C.M.A.J. et C.J.S. perdraient leurs privilèges réglementaires d'envoi de deuxième classe, que nos publications seraient classées comme courrier de troisième classe; le tarif serait de quatre cents pour les deux premières onces et de trois cents par deux onces additionnelles ou toute partie de ce poids. Ce règlement ne vous dit peut-être pas grand-chose, mais je ne suis pas revenu du choc. Notre facture postale pour l'envoi par la poste du numéro du 19 octobre 1968 de C.M.J.A., pour le Canada et l'étranger, était de \$346.71. Si on ne tient pas compte des variations dans les tarifs pour les divers envois à l'étranger, 23,016 exemplaires de sept onces chacun nous ont coûté 1.5 cents l'exemplaire.

Avec le nouveau tarif, cela nous coûterait 13 cents l'exemplaire.

Voilà qui est ahurissant, et si le ministre des Postes a pu se tromper à ce point dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre, je me demande s'il est assez compétent pour diriger son ministère ou pour établir une société de la Couronne chargée des services postaux. Je dis cela en toute sincérité parce que c'est moi, sauf erreur, qui ai posé la première question à ce propos. Selon l'article, le coût sera de 13 c. l'exemplaire, au nouveau tarif. Il continue:

Je n'aime pas le mot «escalade» et je ne suis pas fort en mathématiques, mais, selon mes calculs, nos frais d'affranchissement seront neuf fois plus élevés le 1^{er} avril 1969. Selon le ministre, ce sera «quelque chose comme \$1 par année par membre»; en fait, l'augmentation sera de l'ordre de \$5.25 par membre. Point besoin d'être un John Maynard Keynes pour discerner une certaine divergence dans ces montants. Au lieu de \$18,500 par année en frais d'affranchissement, ce serait plus de \$140,000, hausse que le CMAJ ne saurait supporter sans réévaluation, redressement, changement et désorganisation.

C'est bien beau de dire que les riches médecins ont les moyens de payer les frais d'affranchissement supplémentaires, non pas de \$1 mais de plus de \$5 par membre. N'ayant pas les pouvoirs d'imposition d'Ottawa, nous éprouverons certaines difficultés, j'ai bien peur, à relever nos honoraires pour contrebalancer ce qui est, à mon avis, une augmentation renversante. Ses répercussions sur les organes d'autres associations professionnelles et de sociétés savantes peuvent fort bien les obliger à suspendre leurs publications.

Permettez-moi de dire au ministre des Postes ce qui arrivera et je me demande même s'il n'en sera pas de même dans tout le pays. A partir du 1^{er} juillet, avec la fin du volume actuel du *Journal de l'Association médicale canadienne*, cette revue ne sera plus publiée que deux fois par mois, soit 26 numéros par an. Toutes les phases de la publication resteront centralisées à Toronto, en attendant que l'on ait déterminé si elles peuvent s'effectuer aussi efficacement à Ottawa.

Je voudrais que le ministre se rende bien compte de ce qu'il fait en ce qui concerne cette publication. Celle-ci est utile aux médecins et, partant, sert les intérêts de tous les